ArsiaInfos

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

N°68-Octobre 2009

Edito

Les premières gelées nous rappellent que l'hiver est à nos portes, avec son cortèges de « misères » notamment sur le plan sanitaire. La promiscuité des étables mal aérées, chaudes et humides et une alimentation parfois déséquilibrée favorisent au fur et à mesure de l'avancement de l'hiver, le développement des pathologies digestives, respiratoires voire métaboliques.

Rien de neuf me direz-vous, c'est notre lot chaque hiver. C'est effectivement le cas si ce n'est que les difficultés financières vont très probablement pousser bon nombre d'entre nous à reléguer au second plan l'aspect sanitaire de leur élevage. Les préoccupations actuelles se concentrent sur les moyens de préserver les revenus mais nous pensons que même dans les moments difficiles, il faut aussi être particulièrement attentif à la santé de son élevage. Mesures hygiéniques, prévention et interventions précoces seront toujours les procédés les moins coûteux pour ce faire.

Je citerai comme exemple une excellente étude réalisée (Mammipack® 2009) par le Dr Théron de l'ULg qui révèle notamment qu'une mammite a 2,3 fois plus de chance de guérir si on applique de manière précoce un traitement conventionnel et approprié. Pour y arriver, il existe des outils simples, efficaces et à la portée de tous comme le contrôle des premiers jets, les comptages cellulaires ou encore les analyses bactériologiques.

Ce qui est vrai pour les mammites l'est aussi pour d'autres pathologies comme les diarrhées néonatales, les avortements,... où un diagnostic précoce conduisant au choix d'un traitement efficace peut limiter les conséquences souvent désastreuses d'une épidémie.

D'autre part, je ne peux également que vous inciter à vous montrer vigilant au moment de l'achat d'un animal. Ne laissez pas entrer des pathologies comme le BVD, l'IBR ou la paratuberculose dans votre exploitation. Quand on sait qu'une épidémie de BVD peut coûter jusqu'à 600 € par vache et par an, que représentent les coûts d'un test et d'une visite du vétérinaire ?

© D.Vanmollekot

Enfin, la rentrée à l'étable est l'occasion d'adhérer aux différents plans de lutte que nous préconisons dans cette édition et qui bénéficient toujours du soutien financier de diverses instances.

En particulier pour l'IBR, 2012 n'est plus très loin !

J. Detiffe, Président

Simplifiez-vous la vie ! Gagnez du temps ! Faites des économies !

Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information des Services à l'Elevage

Vous disposez d'une connexion Internet ?

Connectez-vous au portail C.E.R.I.S.E. pour enregistrer en ligne les naissances de votre troupeau, les mouvements de vos animaux et vos commandes de matériel d'identification.

DEMANDE DE CONNEXION à renvoyer dûment complétée et signée au n° de fax 083/23.17.71 ou par courrier postal, allée des Artisans, 2 à 5590 Ciney.

Zone réservée au demandeur

Numéro de troupeau : .....

Ou collez ici votre étiquette troupeau

Espèces ☐ Bovins ☐ Porcs ☐ Ovins ☐ Caprins ☐ Cervidés

Si vous possédez un logiciel de gestion de ferme, veuillez le renseigner

☐ Guardian ☐ Ariane ☐ Isagri ☐ Ceres ☐ Autre : .....

Si espèces ovins,caprins,cervidés

Lecteur transpondeur : ☐ FDX ☐ HDX

Type de transpondeur : ☐ Ordinaire ☐ Prototype coulé dans la masse

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....

Tel .....
Fax .....
Gsm .....
E-mail .....

ATTENTION, l'adresse mail est obligatoire ! Il est indispensable de nous la communiquer clairement et ce, de préférence en majuscules afin d'en garantir la lisibilité.

Date : Signature du demandeur

Zone réservée à l'Arsia

Login : Date de réception :
Mot de passe : Date d'envoi au demandeur :

HELPDESK ARSIA - Allée des Artisans, 2 - 5590 Ciney - helpdesk@arsia.be

Acquérir un statut IBR, c'est maintenant !
Etre en règle pour le 5 janvier 2012
Les animaux sans statut ne pourront plus être vendus !
Il faut 7... à 18 mois pour obtenir un statut
Aides financières disponibles encore en 2010 et 2011
Profitez de la présence des bovins à l'étable pour réaliser les analyses et/ou les primo-vaccinations
Dernière ligne droite avant la lutte obligatoire !
Contactez votre vétérinaire !
Informations à l'Arsia : 04/239 95 02

Santé animale

S. Lecomte

La campagne de vaccination FCO 2009, une réussite...lorsque chaque bovin belge sera en ordre !

La campagne de vaccination FCO – sérotype 8 – 2009 a d'ores et déjà prouvé toute son efficacité : le suivi sur le terrain au cours de l'hiver 2008/2009, sollicité par l'Afsca et réparti sur toute la Belgique, a révélé un taux de circulation du virus réduit à quelques 2,6%. Nous venons de loin, rappelez-vous 2007 et la circulation du virus dans quasi 95% des troupeaux.

La reconduction du programme de vaccination 2010 devrait permettre à notre pays d'éradiquer totalement la FCO, pour le plus grand bien de tout le secteur de l'élevage. Eleveurs, vétérinaires et autorités publiques peuvent se féliciter des efforts réalisés.

Mais pour contribuer à retrouver le statut indemne dans notre pays, les éleveurs qui ne l'auraient pas encore fait, doivent se mettre en ordre en 2009.

L'Arsia vous le rappelle et vous conseille de programmer déjà le rappel 2010, par exemple avant le retour en prairie, au printemps prochain...

Le cas échéant, beaucoup pourront de surcroît profiter de la prestation du vétérinaire à cette occasion pour effectuer les prélèvements nécessaires à l'acquisition du statut IBR, obligatoire d'ici 2 hivers...

Vacciner pour le 31 décembre 2009 !

A la date du 15 octobre 2009, l'Afsca recensait 1.500.495 bovins et 168 444 ovins vaccinés.
Par rapport aux doses réservées, il restait donc à cette date 852 655 bovins (plus de 35 %) et 100 376 ovins à vacciner en 2009.

Vaccin FCO : sans effets secondaires !

Aussi grande fut la réticence et la méfiance d'un certain nombre quant aux effets secondaires, aussi claire est maintenant l'absence avérée de ceux-ci.

En effet, une étude dirigée par l'AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé), a relevé en 2008, 54 bovins et 4 ovins atteints d'effets indésirables, soit respectivement 0,01 % et 0,02 % du cheptel vacciné...

Et quand réactions il y a, il s'agit de réactions dites anaphylactiques - ou allergiques -, risque lié à toute vaccination.
Protection sanitaire effective de votre cheptel et sur tout le territoire belge, campagne largement subsidiée, absence de risques pour vos animaux... Autant de bonnes raisons pour ne plus attendre !

« ...54 bovins et 4 ovins atteints d'effets indésirables, soit respectivement 0,01 % et 0,02 % du cheptel vacciné... »

Faut-il le rappeler, la vaccination est obligatoire pour les bovins et les ovins, volontaire pour les veaux de boucherie et doit être effectuée par le vétérinaire d'exploitation, exclusivement. Si vos animaux ne sont pas en ordre, contactez-le au plus vite. Le vaccin est gratuit et la vaccination elle-même est financée par le Fonds sanitaire (2 € par bovin, 1 € par ovin).

© D.Vanmollekot

GPS Avortement

Dr Vét. Maude Lebrun

Acheter une bête pleine. Oui, mais...

Nous vous donnions dans l'édition précédente les résultats de notre projet GPS, financé par le Fonds sanitaire et arrivé à son terme le 15 octobre dernier. De ces résultats, il faut retenir que la part des avortements liés à une infection est importante puiqu'elle atteint quasi les 50% !

Lorsque vous achetez un animal, cela revient parfois à introduire le loup dans la bergerie ! Il peut en effet être porteur d'un germe, bactérie, virus ou parasite et le transmettre à votre troupeau directement ou via son veau, s'il s'agit d'une vache gestante.

Une maladie, surgissant dans un troupeau qui ne l'a jamais rencontrée, peut faire de gros dégâts.

En effet, les défenses des animaux ne connaissent pas ce nouvel ennemi et ont besoin de temps pour réagir. Pendant ce temps d'adaptation, la maladie peut se propager sans contraintes et entrainer des pertes.

C'est pourquoi nous vous recommandons vivement de prévenir votre vétérinaire de l'arrivée du nouvel animal, afin qu'il réalise les prélèvements nécessaires.

Que tester ?

Toutes les maladies citées ci-après peuvent être responsables d'avortements et touchent, entre autres, les performances de reproduction.

L'IBR : Si le troupeau a déjà un statut, c'est en tout cas indispensable. Dans le cas précis de l'IBR, attention à la contagiosité et au risque de réactivation suite au stress du transport que vient de subir l'animal.

La BVD : en particulier si l'animal acheté est une vache gestante, attention au risque d'IPI (Infecté Permanent Immunotolérant). La mère et/ou le veau à naître peuvent en effet l'être, constituant dans ce cas de véritables « bombes à virus ... ». Selon les tests effectués et leurs résultats, votre vétérinaire vous indiquera s'il est opportun de garder l'animal ou non, voire de tester ultérieurement le veau à la naissance. Rappelons ici que vous avez recours au vice rédhibitoire, dans un délai de 30 jours, pour un animal confirmé IPI par 2 analyses, effectuées à 21 jours d'intervalle.

La néosporose : dangereuse pour les performances de reproduction du troupeau et le troupeau de renouvellement, cette maladie peut être détectée via la recherche des anticorps.

Si l'animal est positif, cela signifie qu'il est porteur chronique ou transitoire. Mieux vaut ne pas l'introduire... mais si vous le gardez, pensez à faire tester le veau à la naissance avant la prise de colostrum.

La Fièvre Q : cette maladie est aussi une zoonose, c'est à dire une maladie qui peut être transmise à l'homme. L'animal sera testé sur ses anticorps.

La leptospirose : une fois introduite, cette maladie se maintient dans un troupeau, en se transmettant de vache à vache. L'animal sera testé sur ses anticorps.

Pour tous ces tests, les éleveurs hennuyers bénéficient d'une intervention financière de la Province de Hainaut.

Outre la prise de sang, on peut enfin ajouter à cela la recherche de salmonellose, via une analyse des matières fécales.

Rappellons, bien entendu, la **mise en quarantaine indispensable** de l'animal introduit, en attente des résultats.

Le colostrum, ça ne passe pas toujours !

Dr Vét. Maude Lebrun

Un veau nait sans anticorps et donc sans défenses immédiates. Des anticorps, il doit en recevoir grâce au colostrum. Ces anticorps sont d'autant plus efficaces qu'ils sont en quantité suffisante et adaptées aux microbes que le veau va rencontrer.

Ce que la première année « GPS jeune veau » nous révèle

Dans les fermes participantes au GPS veau 2008-2009, on a plus souvent observé un problème de passage des anticorps du colostrum vers le sang du veau qu'un problème de quantité d'anticorps dans le colostrum (cf schémas ci-dessous). Mauvais timing, quantité insuffisante, qualité médiocre..? C'est une association de gestes adéquats qui importe pour résoudre ce problème.

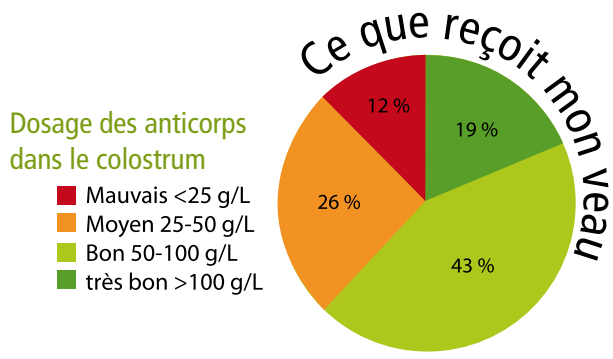

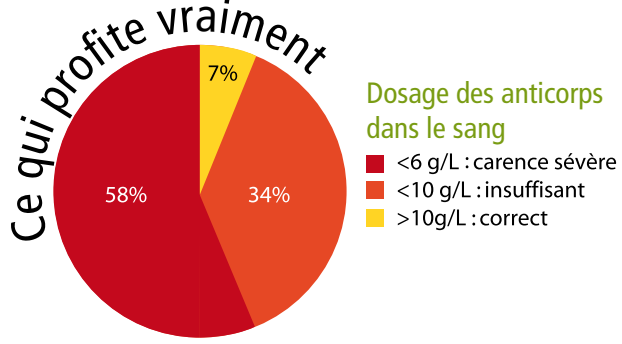

Du bon usage du colostrum

Un bon colostrum c'est :

- minimum 80 g d'anticorps/litre (QUALITE)
- des vitamines et des oligo-élements dont le sélénium
- des globules blancs (si colostrum non congelé)
- de l'énergie (matières grasses et protéines)

L'intestin du veau laisse passer les anticorps du colostrum

- **le mieux**: pendant les **2 hrs après la naissance**
- très bien pendant les 6 hrs après la naissance
- bien jusqu'à 12 hrs après la naissance
- un peu de 12 à 24 hrs après la naissance

Au-delà de 24hrs, **les anticorps du colostrum ne passent plus dans le sang**, mais restent dans l'intestin où ils procurent une protection locale.

Par conséquent, un veau devrait recevoir :

- ✔ 10% de son PV (QUANTITÉ)
- ✔ d'un bon colostrum : > 80g/l d'anticorps (QUALITÉ),
- ✔ en 24 heures dont 2 litres rapidement : < 2-6 hrs (TIMING)
- ✔ Ce qui pour un veau BBB de 40 kg signifie minimum 4 litres en 24 h, d'un bon colostrum.

Insistons...

... sur **l'hygiène lors du stockage de colostrum** afin d'éviter toute prolifération anarchique de bactéries, avant congélation ou après décongélation. Nous avons en effet relevé un grand nombre d'échantillons de colostrum, transformés en véritables bouillons de culture pour les germes les plus divers. Une part de ceux-ci trouvent bien entendu explication dans un retard à l'acheminement jusqu'au labo. Cela restant difficile à estimer, quelques recommandations encore :

- ✔ Attention à l'hygiène du pis, des mains et des récipients lors de la récolte du colostrum.
- ✔ Eviter de laisser le colostrum à température ambiante et le placer au minimum au frigo le plus rapidement possible. Car,

⇨ Le colostrum est un milieu très riche et à T° ambiante un milieu de croissance idéal pour les bactéries. Même une contamination très légère au départ peut donner lieu à une contamination lourde si on n'empêche pas la multiplication par une réfrigération rapide.

⇨ Une charge bactérienne lourde représente un risque de malabsorption des anticorps et un risque de contamination du tube digestif du veau par des bactéries pathogènes.

Nous vous souhaitons une saison de vêlages réussie !

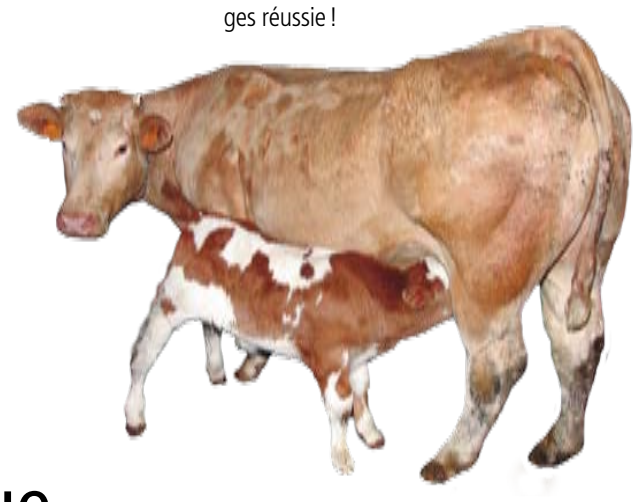

Pour réussir son veau

Du bon colostrum

Au bon moment

Et proprement

Le GPS jeune veau, en pratique

En tant que tel, le projet Gestion Prévention Santé lié aux avortements chez le bovin arrive à son terme en ce mois d'octobre.

Soutenu par le Fonds sanitaire, le projet jeune veau est quant à lui toujours en cours et cela pour un an! La saison des vêlages redémarre. Vos veaux de moins de 15 jours sont fragiles ? Diarrhées, septicémie,... ? Faites appel à votre vétérinaire et à ce service de l'Arsia pour être conseillé.

Quels prélèvements ?

1 «cas» correspond à 1 veau de moins de 15 jours OU ses matières fécales.

3 possibilités de « prélèvements » existent :

- ✔ soit 2 veaux de moins de 15 jours,
- ✔ soit 2 matières fécales prélevées AVANT traitement aux antibiotiques,
- ✔ Soit 1 veau de moins de 15 jours et 1 matière fécale prélevée avant traitement.

Le 1er cas envoyé à l'Arsia est payant : 1 veau (60 €) ou ses matières fécales (40 €).

Le second cas est pris en charge : 1 veau (60 €) ou ses matières fécales (40 €).

Prélèvements complémentaires chez 5 « couples mère-veau », pour évaluer le transfert de l'immunité colostrale. Il faut :

- ✔ du colostrum prélevé chez les 5 mères,
- ✔ du sérum des 5 veaux de 2 à 6 jours ayant reçu leur colostrum,
- ✔ du sang des 5 mères pour évaluer le sélénium,
- ✔ du colostrum stock, si vous avez un stock « maison ».

En pratique

- ✔ intervenir au vêlage
- ✔ prendre un pot de colostrum et le mettre rapidement au congélateur
- ✔ 2 à 6 jours plus tard : prendre du sang au veau et à la mère
- ✔ envoyer à l'ARSIA :
  - l'anamnèse complétée
  - les 2 tubes de sang et le pot de colostrum (au frais)

Tous les prélèvements effectués par le vétérinaire sont toujours à charge de l'éleveur !

Ce sont les frais d'analyses qui sont pris en charge par le Fonds sanitaire.

Un kit complet est fourni à votre vétérinaire par l'ARSIA qui réalisera :

- ✔ la recherche de tous les germes possibles (bactéries, virus et parasites),
- ✔ l'analyse de la qualité du colostrum,
- ✔ l'évaluation de l'efficacité du transfert d'anticorps,
- ✔ l'évaluation du statut en sélénium des vaches.

Pour toute question, contactez l'Arsia :

Dr Vét. Maude Lebrun
083/ 23 05 18
maude.lebrun@arsia.be

Santé animale

La Rédac'

Paratuberculose : **Gratuit** pour les 172 premiers inscrits

Qu'est-ce que la paratuberculose?

La Paratuberculose (ou Maladie de Johne) est une maladie contagieuse dûe à la bactérie « Mycobacterium avium ssp paratuberculosis ». Elle touche les bovins et les petits ruminants (chèvres, cerfs) et se caractérise par une **diarrhée chronique, incurable**, accompagnée d'un **amaigrissement progressif**. C'est une maladie à évolution très lente : plusieurs années s'écoulent après l'infection, avant que les symptômes n'apparaissent.

Quels sont les modes de transmission ?

La contamination se fait principalement **durant les premières semaines de vie du veau**, par ingestion de colostrum ou de lait provenant d'animaux excréteurs ou de tout aliment souillé par des matières fécales contaminées.

Quel est son impact dans un élevage infecté ?

En Belgique, **1 exploitation laitière sur 3** serait infectée.

Dans un troupeau contaminé, la proportion d'animaux porteurs peut monter jusqu'à 30 % ! Les conséquences économiques sont importantes (réforme précoce, diminution de production, mortalité, problèmes reproducteurs). Une étude Hollandaise récente évalue le manque à gagner à 6000 € par an pour un troupeau infecté de 50 vaches laitières.

Y a-t-il un traitement ?

La paratuberculose est une maladie mortelle. Il n'existe pas de traitement et aucun vaccin n'est efficace pour éviter qu'un animal ne s'infecte.

Quelles sont les mesures à prendre pour prévenir la maladie ?

Mettre tout en oeuvre pour éviter la contamination du jeune veau :

- ✔ Hygiène au vêlage
- ✔ Eviter de distribuer du lait ou du colostrum provenant de vaches contaminées
- ✔ Dans la mesure du possible, élever les veaux dans un environnement vierge de paratuberculose.

Comment dépister les animaux atteints ?

- Déceler le germe **dans les matières fécales ou dans le lait**, via une technique de mise en culture (plus de 6 mois avant d'avoir une réponse définitive) ou la technique PCR (rapide par contre mais très coûteuse : +/- 45 € par test).

- Déceler les anticorps spécifiques **dans le sang ou le lait** : le test ELISA réalisé est rapide et peu coûteux. C'est un maître choix dans un programme de lutte.

Cependant, ce test a une haute spécificité mais une faible sensibilité. Cela veut dire qu'un **résultat positif** indique que l'animal est **effectivement infecté**. Par contre, **un résultat négatif n'exclut** certainement **pas une infection**. Ce phénomène est lié au fait que les anticorps apparaissent très tardivement chez les animaux porteurs.

En paratuberculose, il est donc très fréquent qu'un animal contrôlé négatif une première fois se révèle finalement positif lors d'un contrôle.

La réaction du secteur

Le secteur laitier a souhaité réagir en relançant un programme de lutte, financé par le Fonds sanitaire. L'objectif des partenaires du secteur laitier regroupant l'industrie laitière et les organisations agricoles est de mettre à disposition des éleveurs un outil performant afin de maîtriser la paratuberculose dans les troupeaux laitiers. Un outil nécessaire pour les raisons suivantes :

Economiques

- ✔ Chute de la production de lait et de viande
- ✔ Amaigrissement et mortalité accrue chez bovins agés

Sociales

- ✔ Bien-être animal
- ✔ Santé humaine : certains scientifiques n'excluent pas la possibilité que la paratuberculose soit transmissible à l'homme.

Industrie laitière

- ✔ Protection des exportations (rappelons les garanties qui furent demandées par la Fédération russe par rapport à la Paratuberculose clinique !)
- ✔ application du principe de précaution.

Paratuberculose, le plan de lutte : mode d'emploi

Les principes

- ✔ Plan d'action **entièrement volontaire**.
- ✔ **Concerne uniquement les élevages qui possèdent un quota laitier.**
- ✔ Réaliser 1 test annuel de tous les animaux de plus de 30 mois.
- ✔ Faire abattre les animaux « non négatifs » dans les 6 mois de leur dépistage.
- ✔ Tester tous les animaux achetés et éliminer les « non négatifs ».
- ✔ Après 2 bilans consécutifs totalement négatifs, les exploitations sont exemptées de tests pendant les 2 années suivantes.

Les frais

- ✔ **A charge** du détenteur, **mais des aides sont prévues**.

Pour les membres cotisants à la mutuelle libre de l'ARSIA,
- sur le sang : 3,94 € (+TVA) Tarif 2009
- sur le lait : 5,46 € Tarif 2009

Les aides

3,50 € / animal testé (TVA comprise)

Cette année, les **172 premiers inscrits verront leurs frais d'analyses complètement remboursés**.

Qui a droit aux aides ?

- ✔ Celui qui dispose d'un **quota laitier** et qui teste **tous** les animaux **de plus de 30 mois.**
- ✔ Celui qui fait abattre les animaux non négatifs.
- ✔ Celui qui a un bilan négatif.

Comment ?

- ✔ **S'inscrire** (!!! le budget est limité !) **via le talon d'inscription (ci-dessous) à faxer à l'Arsia (04 239 95 11)**
- ✔ **L'analyse peut se faire sur le lait ou sur le sang**
- ✔ **Prélèvements**
  - **Laits individuels :** uniquement les contrôleurs laitiers de l'AWE
  - **Sang :** uniquement le vétérinaire d'exploitation

!! Les animaux mâles, et les femelles de plus de 30 mois qui ne sont pas en lactation le jour du contrôle, doivent être testés sur le sang.

- ✔ **Faire abattre les animaux positifs**

Remarque : L'Arsia détermine sur base de l'inventaire Sanitel la liste des animaux à prélever et la communique à l'éleveur, au vétérinaire ou à l'AWE en fonction du choix du détenteur.

Arsia asbl

ARSIA-ASBL - Service « Administration de la santé »
Av. A. Deponthière, 40 - 4421 LONCIN / Fax : 04 239 95 11

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... CP : .....

Commune : .....

N° de troupeau : .....

N°d'Unité de Production (UP) : .....

Adresse E-mail : .....

N° de fax : .....

Vétérinaire d'exploitation : .....

Le soussigné déclare :

- ✔ Vouloir adhérer au programme de lutte contre la Paratuberculose et bénéficier des aides du Fonds Sanitaire ;
- ✔ S'engager à :

❍ effectuer une analyse sérologique annuelle de tous les bovins de plus de 30 mois sur :
- ❒ des échantillons de lait prélevés par un contrôleur laitier
- ❒ des échantillons (lait ou sang) prélevés par le vétérinaire d'exploitation

❍ faire abattre les animaux séropositifs dans les 6 mois après réception du résultat ;

❍ analyser à l'achat tous les bovins de plus de 24 mois.

Signature